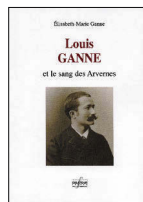


Chronique bibliographique

Comptes rendus



Élisabeth-Marie Ganne, *Louis Ganne et le sang des Arvernes*, Sampzon, Éditions Delatour, 290 p.

Le premier ouvrage biographique consacré au chef d'orchestre et compositeur Louis Ganne (1862-1923) paraît plus de quatre-vingt-dix ans après son décès, écrit par Élisabeth-Marie Ganne, sa petite-fille, qui contribue ainsi à la mémoire d'un être cher.

L'auteur présente un portrait où fourmille une multitude de détails, aussi riches que variés, d'ordre familial comme professionnel. Tout au long des chapitres, depuis ses origines ancestrales, en Auvergne, défilent la vie et la carrière de l'homme dans tout son contexte, passant aussi bien par tous les traits de sa personnalité que par ses sentiments, tout en nous en faisant découvrir, à travers sa famille, son parcours artistique et musical, ses compositions, ses créations, ses succès, ses contrats, ses voyages, ses récompenses. Le tout contribue à dessiner le « personnage Ganne », portrait d'un homme sensible, aimant, souriant, doux et chaleureux, dévoué à son métier, aimant la musique et la vie. S'y adjoignent des amitiés avec Gabriel Pierné, Charles Lecocq, Feodor Chaliapine ou, à Monaco, la famille Foccart notamment. Nous ne nous étonnerons guère de trouver de forts liens avec Camille Saint-Saëns ou avec Jules Massenet, dont le prince Albert I^{er} aimait tant la musique et que Louis Ganne dirigeait majestueusement.

Ce qu'établissent les premiers chapitres, c'est avant tout le profil d'un compositeur de musique militaire, d'airs populaires célèbres, tels *La Marche lorraine*, *Le Père la Victoire*, *La Marche des Alliés*, *La Hussarde* et bien d'autres. Il aura su insuffler un peu d'espoir lors des conflits, aux moments des défaites comme des victoires, et a marqué, par ses pages, les soldats

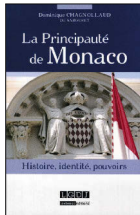
et leurs familles. Nous nous remémorons ainsi des musiques maintes fois chantées, lors des hostilités et bien après, qui résonnent encore dans la mémoire collective.

Les chapitres suivants nous conduisent vers les spectacles de Louis Ganne, des gaités parisiennes jusqu'à ceux de Monte-Carlo. Quelques retours en arrière dans la progression temporelle permettent d'insister sur les points forts du répertoire, avec de très nombreuses créations à Paris, aux Folies Bergères, au Casino, à l'Olympia, à l'Apollo, etc. Sont données les circonstances des créations, comme l'historique lié à chacune des œuvres. Des chants, du théâtre lyrique, des danses et des airs anciens, des divertissements, de la musique instrumentale, des opéras comiques, comme *Saltimbanques* ou *Hans le Joueur de flûte*, créé à Monte-Carlo en 1906, l'histoire de Rabelais, partie intégrante de ses opérettes, des ballets, dont *Phryné* ou *Illys*, ou encore le ballet fantastique *Pompéi*, créé à Monte-Carlo en 1921 à la fin de sa carrière et de sa vie. Ce compositeur, couronné de récompenses, dont la Légion d'honneur, les Palmes académiques, la croix de chevalier de Saint-Charles de Monaco, est décrit comme le représentant d'une musique élégante à la française, qui a marqué la mémoire collective, aussi bien dans son répertoire de musique militaire que savante. L'ensemble reflète une vie épanouie et accomplie de musicien. Dans la partie traitant de la carrière en Principauté, bien que l'auteur restitue les faits de façon toujours très précise et minutieuse, l'approche, centrée sur le personnage titre, occulte une partie du contexte général monégasque, et de l'histoire musicale de la Principauté.

Cet ouvrage, empli d'informations, s'achève par un arbre généalogique de la famille, en annexe. Lui succède un catalogue de deux cent quarante œuvres de Louis Ganne, classées par genre, et présentées dans un tableau, avec l'éditeur, le lieu de représentation et la date de la

première. Une biographie très fouillée nous est donc livrée, traitée avec beaucoup d'empathie pour cet ancêtre chaleureux, fierté de la famille.

Raphaëlle Doublier*



Dominique Chagnollaud de Sabouret, *La Principauté de Monaco. Histoire, identité, pouvoirs*, Paris, Éditions LGDJ, Lextenso éditions, 2015, 150 p.

L'ouvrage du professeur Dominique Chagnollaud présente un panorama complet et détaillé de la Principauté de Monaco. Il offre l'intérêt majeur d'apporter au lecteur, en 90 pages et ses annexes, une connaissance réelle, authentique et quelque peu originale, notamment par ses analyses du « fait monégasque ». Le professeur Chagnollaud de Sabouret est professeur à l'Université Panthéon-Assas – Paris III, ancien membre du Conseil supérieur de la Magistrature ainsi que du Tribunal suprême de Monaco. Il est président du Cercle des constitutionnalistes. Il semble opportun de souligner, d'emblée, la perspicacité de l'auteur, qui met l'accent sur les particularismes et les spécificités de la Principauté de Monaco, façonnés par son histoire, en les comparant à celles des trois autres micros-États européens : les principautés d'Andorre et du Liechtenstein et la République de Saint-Marin. Certes, ces trois États ont en commun un territoire de taille modeste, mais, comme le précise l'auteur, leur histoire, l'évolution de leurs institutions et les modalités de répartition des pouvoirs, y compris régaliens, qui les caractérisent, ne sont pas comparables. Ils sont foncièrement différents, à la fois par leur nature et leur portée.

Le professeur Chagnollaud traite son sujet en trois parties qui font référence aux sous-

titres de l'ouvrage : histoire, identité, pouvoirs, qu'il complète, sa qualité de constitutionnaliste l'impose, par le thème de la justice, apport indispensable à une véritable connaissance des valeurs et des principes en vigueur et du fonctionnement « intime » de l'État monégasque en tant qu'État de droit. Ses trois parties concernent des domaines différents, mais constituent, en réalité, un tout dont la cohérence et la concordance contribuent largement à la qualité et à l'intérêt de l'ouvrage.

L'auteur expose, en première partie de son ouvrage, la longue et riche histoire des Guelfes et des Gibelins, des grandes familles génoises, dont celle des Grimaldi. Gênes était une république, ce qui avait pour conséquence l'attribution d'un statut particulier pour les territoires placés sous sa dépendance. C'est le cas du rocher monégasque. L'auteur ne manque pas de préciser, en effet, à ce titre, ce qui explique sans doute l'esprit actuel du pays, que Monaco constitue originellement un « alleu », c'est-à-dire un territoire appartenant en pleine propriété à ses habitants, et libre de toute redevance au profit du seigneur, lequel n'en est pas propriétaire foncier. Ce dernier exerce bien son droit de ban, c'est-à-dire la justice pour des causes mineures. Ce sont toutefois les habitants du rocher, en élisant chaque année des syndics pour les représenter, qui gèrent, en toute indépendance, leur vie quotidienne. L'absence de redevances et de taxes à verser au seigneur caractérisent le système politique et fiscal de la seigneurie monégasque depuis le XIII^e siècle et la prise de pouvoir, le 8 janvier 1297, par François Grimaldi de la forteresse de Monaco.

L'absence de régime féodal, tel qu'on le connaît largement en Europe jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, constitue, en fait, un trait essentiel de Monaco, comme le souligne l'auteur, permettant de mieux comprendre les liens très particuliers qui unissent, depuis toujours, les monégasques à leur souverain. Seigneurs et habitants appartiennent à une même et large famille, au sens anthropologique du terme,

* Professeur certifié d'éducation musicale au Collège Guillaume Vento à Menton.

famille dont les intérêts sont communs de même que la vision et les perspectives amplement partagées. Il n'en est pas de même des seigneuries de Menton et de Roquebrune, acquises respectivement en 1346 et 1355 par Charles I^{er}, et perdues définitivement en 1860, à la suite du traité de Turin, qui cède à la France le comté de Nice et la Savoie. Le lecteur confortera et enrichira ses connaissances sur l'histoire de Monaco, de ses seigneurs et de ses princes avec aisance et facilité, tant le professeur Chagnollaud de Sabouret a su tirer, en les éclairant de ses réflexions, l'essentiel d'évènements historiques nombreux et complexes. Il souligne en particulier, et à maintes reprises, le sentiment communautaire, profond et constant, qui existe au sein de la société monégasque, de même que la volonté marquée, qui a toujours été celle des princes et de la population au cours des siècles, d'assurer l'indépendance et la souveraineté du pays, tout en s'adaptant aux circonstances ainsi qu'à l'évolution du monde qui l'entourait.

De la prise de possession du rocher à la formation d'une principauté avec un territoire élargi, du protectorat espagnol à l'alliance pérenne avec le royaume de France depuis le traité de Péronne, signé le 14 septembre 1641 entre le roi de France Louis XIII et le prince Honoré II de Monaco, qui assure à Monaco l'amitié protectrice de la France, devenue, avec le traité bilatéral du 24 octobre 2002, une communauté de destins, le remarquable ouvrage du professeur Chagnollaud est saisissant de précisions et d'analyses substantielles. Elles donnent à ce livre le caractère d'un roman historique qui permet notamment de prendre pleinement conscience de la continuité du « fait monégasque » au delà des conditions imposées par l'espace et par le temps. Ce sentiment d'indépendance, ce « fait monégasque », se révèle particulièrement fort et déterminant lorsque la Principauté se trouve confrontée à l'épreuve des évènements révolutionnaires advenus en France en 1789 et à celle de son annexion en 1793. Comme l'auteur le rappelle à juste titre, ces évènements ont pour effet de

renforcer l'identité nationale du peuple de Monaco, profondément heurté par la violation et le déni de ses droits et libertés, et, en particulier, de ses sentiments nationaux et religieux. Il demeure longtemps meurtri par les privations et les injustices auxquelles il dût quotidiennement faire face durant les quinze années où il se retrouva, contre sa volonté, intégré dans le territoire français sous forme d'une simple commune française dénommée Fort-d'Hercule.

Autre moment important et peu connu de l'histoire de Monaco que le professeur Chagnollaud se plaît, entre autres, à évoquer : la restauration difficile des princes (1814-1848). À la suite des traités de Paris de 1814 et de 1815, qui placent la Principauté sous le protectorat impitoyable du roi de Sardaigne, les habitants du rocher sont en effet soumis pendant près de quarante-cinq années – jusqu'en 1860 – à de mauvais traitements, des pénuries et des actes de malveillance. Vivant très modestement, sans véritable pouvoir ni revenu, le prince Honoré V reste, pendant toute cette pénible période, très proche de ses sujets, aimé et respecté. Il s'efforce, en fait, de subvenir à leurs besoins et de maintenir la communauté en paix. Comme le souligne obligeamment l'auteur, le prince Honoré V est un véritable philanthrope dans la tradition du « légitimisme social ». Il se préoccupe avec dévouement de la population sans travail ni ressources, en s'employant à mettre en place une économie dirigée, assez inédite à l'époque, et qui inspire encore, à bien des égards, les politiques du pays, tant sur le plan économique que sur le plan social. On peut inviter le lecteur à s'attarder notamment sur la partie de l'ouvrage du professeur Chagnollaud (p. 11 et 12) consacrée à l'action de ce prince qui s'est efforcé de lutter contre le paupérisme, en créant notamment les soupes populaires et des ateliers de charité pour les plus déshérités. Le prince Honoré V n'hésite pas non plus à consacrer de modestes ressources personnelles au développement d'entreprises et à la création d'un embryon d'industries pour donner à la population du travail et des moyens d'existence que les terres arides du rocher ne peuvent offrir.

Le système économique et social instauré se réfère à une sorte de « capitalisme social ». Il a inspiré nombre de ses successeurs : le prince Rainier, par exemple, lorsqu'il est confronté aux conséquences désastreuses de la Seconde Guerre mondiale qui a terriblement appauvri la population ; le prince actuel, Albert II, également, qui a dû faire face aux conséquences d'une grave crise économique qui n'a pas épargné la Principauté. Cette forme de gestion parcimonieuse, où le soutien social des plus modestes est privilégié, fait partie intégrante de l'identité monégasque et d'une vision partagée des relations humaines, à laquelle les princes de Monaco, les Monégasques et les résidents adhèrent profondément.

L'auteur développe, dans le deuxième chapitre de son ouvrage, le constitutif identitaire monégasque. Nous y reviendrons, par conséquent, ultérieurement. La naissance d'un nouveau quartier, celui de Monte-Carlo, sous le règne du prince Charles III, ses causes et ses conséquences, sont parfaitement expliquées dans le travail du professeur Chagnollaud. Il offre aux lecteurs une source précieuse d'informations et de renseignements majeurs, essentiels à la compréhension du Monaco actuel ainsi que du vécu des Monégasques. Le prince Honoré V, un demi-siècle auparavant, avait renoncé à accroître les charges et les impôts de ses sujets. De même, le prince Charles III, dont les ressources étaient lourdement affectées par la sécession des communes de Menton et de Roquebrune, renonce à lever de nouvelles taxes sur les habitants du Rocher qui lui sont restés fidèles et qui, pour la plupart d'entre eux, sont dénués de ressources. Il décide, surtout, de supprimer les contributions personnelles et mobilières existantes ainsi que les patentes en vigueur afin d'alléger les charges de ses sujets. Il lui faut, par conséquent, trouver de nouvelles sources de revenus. Il s'y emploie, tout d'abord, en s'efforçant d'attirer des étrangers à Monaco et de développer le tourisme, que l'arrivée du chemin de fer et l'achèvement d'une route d'accès depuis Nice facilitent. Il s'y emploie également en favorisant en particulier

l'installation de sociétés dont la « Société des bains de mer et du cercle des étrangers » (S.B.M.), qui existe toujours et dont la vocation principale est, grâce au monopole qui lui a été concédé, de développer l'exploitation des jeux d'argent. Cette société s'installe face au rocher des Grimaldi, dans le quartier des Spélugues, quartier désertique à la terre sèche et aride. Elle crée un luxueux casino, entouré de terrasses et de jardins, ainsi que des hôtels et des cafés. Cette politique contribue largement à apporter à Monaco un retentissement international et des ressources nouvelles, entraînant la création d'emplois et des revenus pour ses habitants, de même que pour les nombreux nouveaux arrivants venus de toute l'Europe. Il est vrai qu'en même temps que le casino et les grands hôtels, une vie culturelle animée se développe à Monte-Carlo, avec la multiplication d'expositions, de pièces de théâtre, de concerts, d'opéras et de spectacles de ballets réputés, avec également des compétitions sportives, notamment nautiques, de haut niveau, qui attirent un large et riche public. C'est également sous le règne du prince Charles III, le professeur Chagnollaud le rappelle opportunément, que la Principauté de Monaco développe ses attributs d'État souverain par la conclusion d'accords bilatéraux avec les puissances proches, la France ainsi que d'autres États européens. L'accréditation, par le prince Charles III, de représentants diplomatiques, ministres, chargés d'affaires, à Paris, à Rome, à Madrid, à Bruxelles ou encore au Saint-Siège, de même que l'augmentation et la diversification d'agents consulaires sont le symbole de cette volonté. Cette politique de diplomatie internationale va se poursuivre et s'intensifier avec les successeurs du prince Charles III : le prince Albert I^{er}, le prince Rainier III, et actuellement le prince Albert II, particulièrement sensible à la dimension internationale de la Principauté.

Connu comme un prince savant et humaniste, le prince Albert I^{er} contribue grandement, comme l'indique l'ouvrage, à donner de Monaco l'image d'un État moderne, ouvert aux idées nouvelles, au rayonnement

comme aux bienfaits de la science. Il s'emploie à doter le pays d'institutions politiques, mais aussi à caractère scientifique, comme le Musée océanographique, le Musée d'anthropologie préhistorique, associés à des établissements scientifiques parisiens par lui créés. Le professeur Chagnollaud rappelle également que le prince Albert I^{er} est un pacifiste, défenseur de la paix et qu'il s'est efforcé, par des interventions personnelles répétées, d'éviter le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Le prince Albert I^{er} établit, dans cet esprit, en 1903 à Monaco, l'Institut international de la paix, destiné à résoudre par l'arbitrage les différends entre nations, à propager l'attachement à des méthodes heureuses d'entente, à extirper la haine du cœur des peuples, missions confiées aujourd'hui à l'Organisation des Nations unies après l'avoir été, entre les deux guerres mondiales, à la Société des Nations. L'ouvrage précise enfin, à propos du prince Albert I^{er}, qu'il accepta, sous la pression de quelques notables influents, de prendre en compte les revendications de ses sujets désireux d'être mieux associés aux décisions importantes les concernant. Il promulgua, le 5 janvier 1911, une « ordonnance constitutionnelle » qui, sous la forme d'une charte octroyée, établit un premier Conseil national, composé de 21 membres élus pour 4 ans au suffrage universel direct et chargé de voter les lois dont l'initiative et l'exécution continuent à relever du prince.

À cet égard, le professeur Chagnollaud traite l'émergence de la question constitutionnelle en Principauté (p. 17 à 21) avec la maîtrise et la compétence du grand constitutionnaliste qu'il est. Il s'agit là, bien entendu, d'un tournant essentiel, crucial même, dans l'histoire du partage des pouvoirs politiques en Principauté et de la reconnaissance de droits politiques et de libertés publiques aux Monégasques. Le respect de ces droits et libertés, proclamés par la constitution de 1911, est garanti par l'institution d'un Tribunal suprême, ce qui est extrêmement innovant à l'époque. Il convient d'encourager vivement le lecteur à aborder avec curiosité et lucidité la

lecture de ce chapitre, tout en prenant en considération, non seulement l'époque concernée, mais également les conséquences sur la vie et les transformations institutionnelles, sociales et politiques de la Principauté. Ce chapitre est suivi d'un autre, tout aussi intéressant et décisif pour l'histoire monégasque, puisqu'il évoque la question de la succession du prince Albert I^{er}, ainsi que le socle sur lequel s'appuie le traité de 1918 avec la France. Cet accord guide les relations et la coopération franco-monégasque pendant de nombreuses années, jusqu'à la conclusion du nouveau traité bilatéral du 24 octobre 2002, destiné à adapter et confirmer les rapports d'amitié entre la République française et la Principauté de Monaco (p. 21 et 22).

La suite de l'ouvrage décrit habilement la façon par laquelle les nouvelles institutions politiques sont acceptées et mises en place par le prince Albert I^{er}, comment elles prennent vie dans un contexte difficile, dû aux aléas de la crise économique des années trente et au malaise de nature politique qui en est largement la conséquence, aggravé ensuite par le décès prince Albert I^{er}. Son successeur sur le trône monégasque est le prince Louis II, son fils, militaire de carrière. Celui-ci hérite donc du pouvoir, comme on vient de le voir, dans un climat difficile tant sur le plan économique que politique, qu'aggrave le contexte de la Seconde Guerre mondiale. On lira avec intérêt, dans ce chapitre (p. 24 à 26), les tensions créées à Monaco, comme dans toute la région, par les occupations italienne et allemande, et la volonté du prince Louis II de limiter l'application en Principauté des lois racistes et antisémites adoptées en France par le Gouvernement de Vichy. Ainsi, comme l'indique le professeur Chagnollaud, la persécution des juifs, lesquels à Monaco ne portent pas l'étoile jaune, de même que la spoliation de leurs biens, ne font jamais fait l'objet de lois en Principauté.

Avec le règne du prince Rainier III, le prince bâtisseur, une nouvelle ère de la vie monégasque débute, contemporaine pour les uns, faisant déjà partie de l'histoire pour les

autres et la jeune génération. Elle est marquée, comme le professeur Chagnollaud l'expose avec concision et précision, par des tensions sur le plan interne et de graves difficultés sur le plan des relations avec la France. Sur le plan interne, la question constitutionnelle et l'équilibre des pouvoirs font l'objet de vifs échanges entre le prince et les membres du Conseil national. En 1959, la suspension constitutionnelle, décidée unilatéralement par le prince Rainier III, est vivement contestée. Un débat national s'engage à ce titre. Il aboutit, en 1962, à l'adoption d'une nouvelle constitution qui recueille l'agrément de tous et dont la durabilité atteste de la validité. Elle est révisée en 2002 afin de permettre l'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe. Sur le plan international, la crise franco-monégasque, comme on l'a nommée, retient l'attention. Elle est, à l'origine, de nature financière et fiscale avant de devenir politique. On lira avec intérêt le chapitre de l'ouvrage du professeur Chagnollaud traitant des tenants et aboutissants de cette crise au cours de laquelle se sont affrontés le général de Gaulle et le prince Rainier III. Alors que ce dernier, soutenu par l'ensemble de la population, s'emploie à faire de Monaco un État moderne, avec ses propres normes financières et fiscales, les autorités françaises, au prétexte de maintenir un équilibre entre les deux pays, afin de ne pas nuire à leurs intérêts, tentent de s'opposer aux initiatives du prince. En vue de faire pression sur les négociations qui se sont engagées entre les deux parties, la France dénonce la convention de voisinage, d'assistance administrative et douanière du 23 décembre 1951, avec, pour conséquence, un blocus de la Principauté. Des douaniers français sont installés aux frontières. La partie française menace également Monaco de mettre un terme à la fourniture de l'eau, du gaz et de l'électricité, dont la vie de la population dépend largement. La crise se conclut, le 18 mai 1963, par la signature d'une convention fiscale entre la France et Monaco qui vise et affecte principalement les sociétés et la population française, surtout celle récemment installée à Monaco. On peut se demander, à cet égard, si,

conformément au principe de réciprocité, unanimement reconnu et appliqué en droit international, les résidents monégasques en France ne devraient pas se voir reconnaître le droit de conserver leur statut fiscal monégasque, puisque les Français s'installant à Monaco se trouvent dans l'obligation de conserver leur statut fiscal français.

Avec le chapitre consacré à l'extension en mer du territoire monégasque (p. 31), on retrouve, dans toute sa réalité, le mythe du prince bâtisseur, attaché à la personne de Rainier III. Comme le rappelle ce livre, c'est sous le règne de celui-ci que la Principauté élargit son territoire de près du cinquième de sa superficie, passant de 145 hectares à 202 hectares. Cet agrandissement, parfaitement décrit par l'auteur, concerne le nouveau quartier de Fontvieille, entièrement gagné sur la mer, et l'extension et l'aménagement, en partie également sur la mer, du quartier du Larvotto, avec les premiers immeubles de grande hauteur. Il concerne aussi la création de structures importantes et innovantes comme celles du Grimaldi forum, du Sporting d'été ou encore de l'Auditorium qui porte le nom de ce prince. La suppression en surface de la voie de chemin de fer, détournée en sous-sol, libère également de l'espace et permet d'établir une voie de circulation rapide pour faciliter la traversée de la Principauté.

Le professeur Chagnollaud nous entraîne, avec maîtrise, dans la seconde partie de son ouvrage, au cœur des spécificités et des particularités monégasques. L'excellent constitutionnaliste qu'il est s'inspire des travaux préparatoires à la loi constitutionnelle de 1911, ce qui ne manque pas d'intérêt. Elle met, en effet, déjà en exergue l'exiguïté du territoire monégasque et le nombre infime de nationaux. Mais l'auteur va au-delà de ce constat. C'est là, sans aucun doute, la part la plus originale et la plus authentique de son exposé. Il prend en compte les racines et les traditions d'un peuple, le peuple monégasque, son vécu, son sentiment d'appartenance, ses usages civils et religieux, pour en faire les fondations, le fondement d'une doctrine d'État convaincante. La cité-État de

Monaco se voit ainsi confortée à la fois dans son statut étatique et son devenir. Dans un exposé parfaitement documenté, l'auteur s'emploie, en premier lieu, à traiter du territoire monégasque exigu (p. 34 et 35), qu'il qualifie de « minuscule », et détaille les différentes initiatives et les réalisations les plus récentes qui ont permis d'accroître sa superficie d'un cinquième. Il évoque également – ce qui est particulièrement important – les eaux territoriales monégasques de deux milles marins, internationalement reconnues, de même que la zone économique qui s'étend au-delà et forme un corridor de 88 km de longueur et de 316 km de largeur. Elles s'inscrivent, toutes deux, dans le cadre de la convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 et de la convention du 16 février 1984.

En second lieu, le professeur Chagnollaud se plaît, à juste titre, à traiter des problèmes engendrés par le fait que les nationaux monégasques sont peu nombreux et représentent une minorité dans leur propre pays. Il évoque (p. 34 à 41) les différentes législations d'acquisition de la nationalité monégasque, restrictives ou libérales, qui ont été adoptées au cours des temps et en fonction des circonstances, avec leurs conséquences, que l'auteur détaille à chaque étape de leur évolution. Il consacre un important développement au contentieux qui oppose les « enfants du pays », les résidents français nés et ayant toujours résidé et travaillé à Monaco, à l'administration fiscale française à propos de l'interprétation de la convention fiscale franco-monégasque de 1963, contentieux auquel un arrêt du Conseil d'État français d'avril 2014 devrait mettre un terme. Le statut de national est d'autant plus important qu'au-delà des aspects fiscaux qui lui sont attachés, il offre aux détenteurs de la nationalité monégasque des droits et des avantages sociaux, dont ils bénéficient en priorité, et qui sont liés au principe constitutionnel dit « de préférence nationale ». L'auteur rappelle, à cet égard, que ce principe est inscrit dans la constitution de 1962, dont l'article 25 dispose qu'une priorité pour

l'accès aux emplois publics et privés est reconnue aux nationaux. L'article 26, quant à lui, reconnaît notamment que les Monégasques ont droit à l'aide de l'État lorsqu'ils sont dans le besoin. Cette même constitution dispose, dans son article 9, que « la religion catholique, apostolique et romaine » est religion d'État. Un concordat lie ainsi la Principauté de Monaco au Saint-Siège. Un développement très instructif, à la fois historique et institutionnel, termine ce chapitre (p. 45 et 46). Il évoque également le rôle et la place tenus par les fêtes religieuses à Monaco (p. 46 et 47). La question de la langue monégasque, les conditions de son enseignement et de sa promotion, vient clore l'exposé de nature ethnosociologique consacré par l'auteur aux spécificités et aux particularités de ce pays, à la culture monégasque au sens anthropologique du terme.

La vie politique est également un reflet substantiel de ce particularisme. Le professeur Chagnollaud (p. 49 à 58) examine cette vie politique sous tous ses aspects, sans idées préconçues. Elle est, constate-t-il, largement influencée par le faible nombre d'électeurs, le mode de scrutin qui en est la conséquence, et par la large participation de l'électorat aux différents scrutins, dont le taux de votants est l'un des plus élevés d'Europe. Comme le souligne l'auteur, à Monaco, la politique est avant tout une affaire de famille et un élément modérateur du débat public. L'absence, par exemple, de partis politiques semble, au dire de l'auteur, être la conséquence à la fois du caractère familial des élections et du mode de scrutin. Le scrutin de listes offre, en effet, la possibilité de panachage entre les listes de candidatures et encourage, par conséquent, le choix de personnes. En fait, reconnaît le professeur Chagnollaud, le débat politique à Monaco n'est jamais fondé sur des clivages idéologiques, qui seraient d'ailleurs importés de l'extérieur, mais sur la capacité de gérer les affaires publiques. Le choix des électeurs est, en fait, davantage inspiré par les candidats que par une idéologie.

Cette deuxième partie de l'ouvrage offre, enfin, une rétrospective des relations bilatérales franco-monégasques sous le titre : « Un micro-État souverain, une communauté de destin avec la France » (p. 54 à 58). Elle souligne cette autre spécificité, ce lien particulier entre la France et la Principauté de Monaco, dont le traité bilatéral du 24 octobre 2002, destiné à adapter et à confirmer les rapports d'amitié entre les deux pays, a incontestablement renforcé la qualité des relations entre les deux États. Monaco a obtenu, à cette occasion, la reconnaissance officielle par la France de sa pleine et entière souveraineté, qu'avaient déjà largement établies au niveau international son admission à l'ONU en 1993, confortant ainsi sa présence effective et sa participation active, depuis de nombreuses années, au sein de ses agences spécialisées, telles que l'UNESCO ou l'OMS. Au niveau européen, l'admission de la Principauté de Monaco au Conseil de l'Europe, en 2004, a été déterminante, de même que son action renforcée au sein de l'OSCE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le rayonnement international de la Principauté, en particulier dans les domaines humanitaires et culturels, qualifié par l'auteur de « sans pareil », mérite, à son avis, considération et attention. Le prince Albert II, depuis son accession au trône, n'a fait qu'amplifier ce rayonnement par ses engagements personnels au bénéfice des pays les plus déshérités, en faveur aussi d'un développement durable et de la protection de l'environnement pour lesquels il a créé une fondation dont les interventions sont très appréciées au niveau mondial. Ces dernières années, dans le domaine humanitaire et de l'aide à l'enfance, les fonds publics, à travers la coopération internationale du gouvernement princier, de même que les fonds privés, recueillis par les nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) qui ont leur siège et leurs principaux donateurs en Principauté, se sont accrues d'une manière importante.

La partie III de l'ouvrage du professeur Chagnollaud, consacrée aux « pouvoirs » (p. 59 à 90) ne requiert pas de longs développements,

car elle concerne les institutions monégasques et leur fonctionnement, qui ont été souvent et régulièrement traités par ailleurs, y compris dans cet ouvrage. On y trouvera un chapitre sur les principes fondamentaux de la constitution de 1962, révisée en 2002 (p. 59 à 76), sur la justice et son organisation (p. 77 à 82), sur le Tribunal suprême, organe exceptionnel de protection des droits de l'homme et des libertés publiques (p. 82 à 86), enfin sur la commune, ses compétences et ses attributions relatives à un territoire qui relève également de la puissance étatique, ce qui offre une originalité et un intérêt non négligeable (p. 82 à 90). Toutes ces questions s'adressent, en fait, à un lectorat spécialisé ou particulièrement concerné. On ne peut les résumer en quelques pages sans risquer de trahir ou de modifier la portée des textes, pour la plupart d'entre eux, de nature institutionnelle.

Pour conclure, il semble judicieux d'insister sur le fait que ce pays, Monaco, a une âme et possède des caractéristiques qui lui sont propres et qui sont liées, comme le démontre si bien le professeur Chagnollaud, à sa longue histoire au cœur de l'Europe, à l'exiguïté de son territoire et au nombre modeste de ses nationaux. Pour autant, doit-on le qualifier de micro-État, ce qui pourrait être ressenti comme péjoratif ? Ne serait-il pas préférable d'évoquer à son propos le terme de ville-État ou de cité-État, ce qui semble mieux répondre à la réalité. La Principauté existe depuis des siècles. Elle a résisté aux aléas de l'histoire grâce aux liens forts et indéfectibles qui unissent les princes et leurs sujets, liens d'autant plus solides et profonds, comme la lecture de l'ouvrage nous en convainc, que les intérêts des princes et de leurs sujets ne peuvent pas être vraiment divergents ni même opposés. Ces intérêts sont communs et collectifs. Ils sont le socle sur lequel est solidement ancré le « fait monégasque », fruit de sa longue existence et de sa précieuse histoire. Comme le prince Albert II l'a rappelé devant les Monégasques, rassemblés sur la place du Palais lors de la célébration de ses dix années de règne, seul l'intérêt général du pays doit prévaloir

dans les grandes décisions, un intérêt général qui a toujours été fondamentalement partagé entre les princes et leurs sujets tout au long de leur séculaire vécu. Si Monaco, on l'a vu, se modernise et veut s'inscrire dans les évolutions du temps, ce pays et ses habitants restent fidèles à ce qui est leur socle. Au moment où s'engagent des négociations entre les autorités monégasques et la Commission européenne, en vue d'un éventuel accord d'association, l'ouvrage du professeur Chagnollaud arrive à point nommé pour rappeler que les fondements d'un État, si modeste soit-il par le nombre de ses habitants et par sa taille, est un bien commun de l'humanité qui doit être conservé et respecté, car il est l'âme d'un pays et d'un peuple.

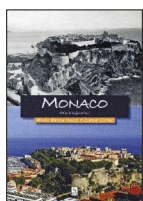
Jacques Boisson^{*}

^{*} Secrétaire d'État de la Principauté de Monaco, ancien ambassadeur, docteur en droit.

Signalements



Oleg N. BARABANOV et Tohtar J. TOULECHOV, *Les Grimaldi et la mer Noire*, s.l.n.d., 2015, 242 p.



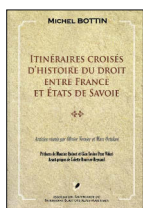
Michèle BERTOLA-VANCO et Corinne COTTINO, *Monaco d'hier à aujourd'hui*, collection « Regards croisés d'hier à aujourd'hui », Saint Avertin, Éditions Sutton, 2015, 128 p.



Fernand de BIGORRE, *Monaco à la une*, Chronique Éditions, 2014, livret de 32 p. + 21 reproductions de unes de presse.



Dominique BON, « La bande dessinée et la langue monégasque : Trucy, dessinateur dans *Cœurs Vaillants*¹ », dans Claude PASSET (dir.), *Actes du 14^e colloque des langues dialectales, Monaco 24 novembre 2012*, Monaco, Académie des langues dialectales - Éd. EGC, 2014, p. 21-55.

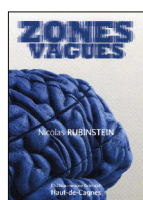


Michel BOTTIN, « Les péages maritimes de Monaco et de Villefranche face au droit international », *Itinéraires croisés d'histoire du droit entre France et États de Savoie*, Olivier Vernier et Marc Ortolani (éd.), Nice, Association Sauvegarde du patrimoine écrit des Alpes-Maritimes, 2015, p. 457-467.

Association Sauvegarde du patrimoine écrit des Alpes-Maritimes, 2015, p. 457-467.



Jacqueline CARPINE-LANCRE, « “La vigoureuse mélancolie des scènes arctiques”. Le prince Albert I^{er} de Monaco au Spitzberg », *Terra nova. La revue du Cercle d'études postales polaires*, n° 3, 2015, p. 5-22.



Jacqueline CARPINE-LANCRE, dans Nicolas Rubinsten, *Zones vagues*, catalogue de l'exposition de Cagnes-sur-Mer, Musée-château Grimaldi, 2015, p. 7-11.



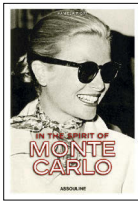
Christian CHARLET, « À propos de la bulle d'or de Louis XII provenant de l'ancienne collection des princes de Monaco, aujourd'hui conservée au Cabinet des médailles », *Bulletin de la Société française de numismatique*, 70^e a., n° 1, janvier 2015, p. 9-12.



Géraud CULLIER DE LABADIE et Marie REDON, « Enjeux d'hier dans les découpages territoriaux d'aujourd'hui : les Grimaldi de Monaco et le Carladez (Aveyron-Cantal) », *EchoGéo*, « Sur le Vif »,

mis en ligne le 3 novembre 2014 [En ligne : <http://echogeo.revues.org/13980>].

¹ Créé en 1929, *Cœurs vaillants* est un magazine hebdomadaire français catholique destiné à la jeunesse. En 1963, il change de nom pour devenir *J2 Jeunes*, puis *Formule 1* jusqu'à sa disparition en 1981. Daniel Trucy (1907-1986) est un dessinateur beausoleillois, créateur de « Daniel, enfant du cirque », publié en 1942 et 1943 dans cette revue.



Pamela FIORI, *La légende de Monte-Carlo* (en anglais : *In the spirit of Monte-Carlo*, 160 p.), New York, Assouline, 2014, 158 p.

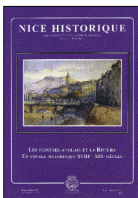


Thomas FOUILLERON, « Monaco : histoire et identité », *L'essentiel des relations internationales*, n° 54, septembre-octobre 2014, p. 36-41.



Thomas FOUILLERON, « Reconnaissance, plaisance et doléance : le prince de Monaco à la cour de France au milieu du XVII^e siècle », dans *Voyageurs étrangers à la cour de France. 1589-1789. Regards croisés*,

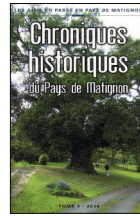
Caroline zum Kolk, Jean Boutier, Bernd Klesmann et François Moureau (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes – Centre de recherche du château de Versailles, 2014, p. 41-61 + pl. 1 couleur.



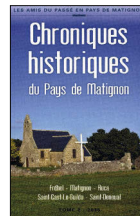
Judit KIRALY, « Le consul Sir James Charles Harris (1830-1904), *Knight Commander of the Victorian Order*, un homme de la Renaissance au XIX^e siècle »², *Nice historique*, 117^e a., n° 3-4, juillet-décembre 2014, p. 222-263.



Wolfgang MAIER, « American soldiers in Monaco in 1919 », *Military Postal History Society Bulletin*, n° 4, vol. 53, automne 2014, p. 7-8.



Didier MARSAUDON, « Le domaine de La Chesnaye-Tanot », p.5-26, « La Vieuxville, résidence des Gouyons de Beaucorps ? », p. 27-34, « Autour de l'ancien château de Saint-Cast », p. 35-40, « Les terres de France des princes de Monaco », p. 41-48, *Chroniques historiques du pays de Matignon*, t. I, Les Amis du passé en pays de Matignon, Sables-d'Or-les-Pins, Éditions Astoure, 2014.



Didier MARSAUDON, « Qui était Jacques IV de Matignon ? 2015, tricentenaire de l'Alliance Matignon - Grimaldi », *Chroniques historiques du pays de Matignon*, t. II, Les Amis du passé en pays de Matignon, Sables-d'Or-les-Pins, Éditions Astoure, 2015, p. 101-113.

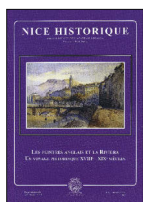


Louis NOTARI, *Santa Devota. Légende rimée en Monégasque avec la traduction littérale française et quelques notes sur les traditions monégasques*, nouvelle édition corrigée, Monaco, Comité national des traditions monégasques - Éditions du Rocher, 2014, 295 p.

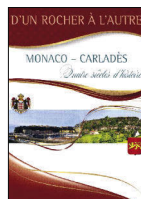


Méryl SILL, « L'espionniste sur la Côte d'Azur pendant la Grande Guerre : Monaco, une cible privilégiée », dans *Les Alpes-Maritimes dans la Grande Guerre. Un département cosmopolite*, actes de la journée d'études du 12 avril 2014, Claude Marro et Olivier Vernier (éd.), *Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, t. LX, 2015, p. 61-74.

² Consul de Grande-Bretagne et d'Irlande à Monaco de 1888 à 1901.



Jean-Paul POTRON, « *There was an old person of Nice... Les pérégrinations d'Edward Lear sur la Riviera* »³, *Nice historique*, 117^e a., n° 3-4, juillet-décembre 2014, p. 178-221.



D'un rocher à l'autre, Monaco – Carladès. Quatre siècles d'histoire, Aurillac, Conseil général du Cantal – Archives départementales, 2014, 20 p.⁵



Jean-Louis RENTEUX, *Menton : Le château sous le cimetière*, Menton, Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais, novembre 2013, 46 p.

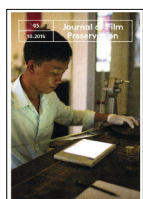


1715-2015. Granville-Monaco. Rêver l'histoire..., catalogue de l'exposition de Granville, Musée d'art moderne Richard Anacréon, 16 juin-1^{er} novembre 2015, 96 p.



Alain RICHARD, « La famille princière de Monaco et le musée de l'armée : une amitié bientôt séculaire », *Revue de la Société des amis du Musée de l'Armée*, n° 146, décembre 2014, p. 66-68.

Thomas FOUILLERON, « Un nom pour un trône. Jacques IV de Matignon épouse Louise-Hippolyte de Monaco (1715) », p. 9-24 ; Christophe MARCHETEAU DE QUINCAY, « *IN PARTICULIS VERITAS*. À travers les détails de quelques portraits des Grimaldi-Matignon », p. 26-37 ; Didier MARSAUDON, « L'origine bretonne des sires de Matignon », p. 39-41 ; Adrien DUBOIS, « Granville la puissante », p. 43-49 ; Emmanuelle POLLE, « Jacques et son huître », p. 51-53 ; Christian de GOÛYON MATIGNON, « Le gouvernement de Granville », p. 55-59 ; Jean-Michel THÉVENIN, « Chausey, l'archipel convoité », p. 61-67 ; Agnès MONGES, « La fabrique des lieux de villégiature de Monaco à Granville », p. 69-77 ; Brigitte RICHART, « Granville l'élégante », p. 79-83 ; Florence MÜLLER, « Modes à Granville au XIX^e siècle », p. 85-89 ; Ève VAILLEND, « Des traces dans la ville », p. 91-96.



Vincent VATRICAN, « Lumière ! Sur la restauration de trois films du prince Albert I^{er} de Monaco », *Journal of Film Preservation*, n° 93, octobre 2015, p. 57-62.



Giulio VIGNOLI, *L'Irredentismo italiano di Nizza e del Nizzardo. Il caso Marcello Firpo (1860-1946)*⁴, Roma, Edizioni Settimo Sigillo, 2015, 136 p.

³ Le peintre représente plusieurs fois Monaco en 1864-1865.

⁴ Marcel Firpo a joué un rôle actif au moment de l'occupation italienne de Menton, entre 1940 et 1943, par la commémoration militante de la révolution de 1848, qui avait vu la sécession de la ville et de Roquebrune du reste de la Principauté.

⁵ Catalogue de l'exposition inaugurée, dans l'atrium de l'Hôtel du département, à Aurillac, le 14 mai 2014, par LL.AA.SS. le Prince Albert II et la Princesse Charlène.